

Paris le 30 janvier 2025

L'Institut Paris Region et l'Insee Île-de-France publient aujourd'hui l'étude
Niveau de vie, logement : en Île-de-France, lors d'une séparation, les femmes sont davantage pénalisées

Île-de-France : les femmes davantage pénalisées lors d'une séparation

- **3,2 %** des couples franciliens se séparent chaque année
- **-14 %** : c'est la baisse de niveau de vie médian pour les femmes l'année de la séparation (-6 % pour les hommes)
- **37 %** : c'est la part des déménagements des locataires du parc social après une séparation (60 % dans le parc locatif privé)

Chaque année, sur les 2,5 millions de couples (mariés, pacsés ou en union libre) résidant en Île-de-France, 3,2% se séparent, soit 81 500 couples environ. L'année de la séparation, les ex-conjoints voient en grande majorité leur niveau de vie baisser, quel que soit leur ancien statut conjugal. Les femmes pâtissent des pertes financières les plus fortes et basculent plus fréquemment que les hommes dans la pauvreté. Les ruptures ont aussi des conséquences résidentielles.

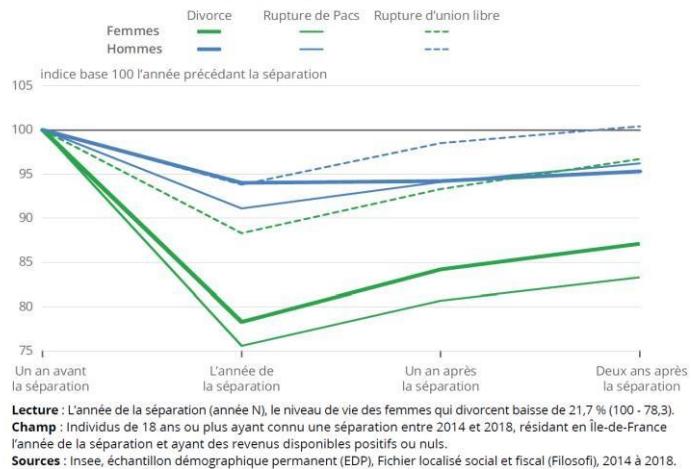
- **Quel que soit le type d'union antérieure, le niveau de vie baisse l'année de la séparation**

Qu'il s'agisse d'un divorce, d'une rupture de Pacs ou d'union libre, la séparation s'accompagne d'une baisse du niveau de vie médian pour les ex-conjoints, de 10,5 % en moyenne en Île-de-France. Cette baisse est la plus élevée pour les personnes qui ont rompu une union contractualisée, mariage ou Pacs (respectivement -13,7 % et -18,4 %), que pour celles qui vivaient auparavant en union libre (-8,6 %).

- **Une femme qui divorce perd en moyenne près de 21 % de son niveau de vie**

L'année de la séparation, la perte financière est beaucoup plus importante pour les femmes que pour les hommes, et ce, quel que soit le type d'union antérieure : 14,2 % pour les femmes contre 6,2 % pour les hommes. Les différences d'âge au sein des couples et les écarts de salaire entre les hommes et les femmes conduisent à une contribution en moyenne plus faible des femmes aux revenus du ménage avant séparation. Or plus l'un des conjoints contribue aux revenus totaux du couple, moins la diminution de son niveau de vie après une séparation est importante.

► 3. Évolution du niveau de vie médian à la suite d'une séparation, selon le sexe et le type de séparation



- **Les femmes basculent davantage dans la pauvreté que les hommes après une séparation**

L'année de la séparation, 15 % des ex-conjoints vivent sous le seuil de pauvreté, contre 11 % l'année qui la précède. La rupture peut ainsi entraîner un basculement dans la pauvreté, plus marqué pour les femmes que pour les hommes : 11 % des femmes entrent dans la pauvreté, contre 8 % des hommes. Ce basculement est encore plus important pour les mères d'enfant(s) de moins de 14 ans, qu'elles en conservent ou non la garde : 13 % des premières basculent dans la pauvreté contre 15 % des secondes. Les enfants de moins de 14 ans sont aussi plus exposés à la pauvreté à la suite d'une séparation : 30 % vivent sous le seuil de pauvreté l'année de la séparation, contre 22 % un an auparavant.

- **Une remontée du niveau de vie deux ans après, sans compenser la perte initiale**

Pour les ex-conjoints, la baisse de niveau de vie est maximale l'année de la séparation. Toutefois, elle se résorbe partiellement les années suivantes, et ce, quel que soit le type d'union antérieure. Un an après la séparation, la perte du niveau de vie n'est plus que de 10 % pour les femmes et de 3 % pour les hommes. Deux ans après, elle se réduit à 7 % pour les femmes et à 1 % pour les hommes, ces derniers retrouvant ainsi quasiment leur niveau de vie d'avant séparation.

La présence d'enfant(s) de moins de 14 ans avant la séparation a une incidence, différenciée pour les pères et les mères, sur le niveau de vie du parent séparé qui en conserve la garde. Les mères conservant la garde de leur(s) enfant(s), qui subissent, l'année de la séparation, un recul de niveau de vie de 15 % en moyenne, ont toujours, deux ans après la séparation, un niveau de vie inférieur de 8 % à celui initial, malgré les éventuelles pensions alimentaires qui pourraient leur être versées pour contribuer aux besoins d'entretien et d'éducation des enfants. En revanche, les pères qui ont la garde de leur(s) enfant(s) retrouvent quasiment leur niveau de vie initial. Par ailleurs, deux ans après la séparation, les pères qui ne conservent pas la garde de leur(s) enfant(s) atteignent un niveau de vie supérieur de 3 % à celui initial.

- **Les tensions sur le marché locatif francilien freinent les déménagements des locataires HLM**

Dans un contexte immobilier tendu comme celui de l'Île-de-France, caractérisé par des niveaux de prix élevés dans le secteur privé (tant en location qu'en accession), changer de logement peut s'avérer compliqué et entraîner des situations temporaires de cohabitation forcée. La séparation peut aussi se traduire par le maintien de l'un des conjoints dans le logement autrefois partagé. Au total, un an après la séparation, la moitié des ex-conjoints ont déménagé. Cette proportion est quasiment la même pour les hommes (52 %) et les femmes (50 %), mais elle varie selon le statut d'occupation du logement, le type d'union rompu et la présence d'enfant(s). Les parents qui ne conservent pas la garde de leur(s) enfant(s) déménagent davantage que ceux qui la conservent (66 %, contre 49 %). De fait, ces derniers continuent de résider plus souvent dans l'ancien domicile conjugal.

L'étude à lire ICI
[L'Institut Paris Region](#)
[Insee Île-de-France](#)

Contacts presse :

Sandrine Kocki 01 77 49 75 78 / 06 07 05 92 20 www.institutparisregion.fr

Nathalie Tian : 01 30 96 90 51 / 06 27 32 3 7 69 idf-pressecom@insee.fr

